



CHSCT du 26 juin 2018 – Déclaration de la CGT

Il y a beaucoup à dire, à l'heure actuelle, sur les mauvaises conditions de travail en administration centrale, qui, dans certains cas, s'apparentent à de la maltraitance.

La CGT va donc, en s'exprimant, être moins concise, sans doute, que si tout allait bien.

Lorsqu'il y a une actualité législative, les services sont toujours très sollicités. Mais depuis des mois, du fait de la réduction du nombre de membres des cabinets et de leur inorganisation, des agents – en particulier des cadres intermédiaires – sont arrivés au bout de leurs forces dans certaines directions, telles la DGITM et la DGALN.

L'équilibre de leur vie et leur santé sont mis en danger. Cela doit s'arrêter.

Nous avons reçu les réponses de l'administration aux préconisations du CHSCT du 8 juin dernier, convoqué à la demande des représentant-e-s du personnel sur les conditions de travail dans les locaux. Nous noterons que de nombreux problèmes persistent en Arche Sud : de température (30° au courrier le jour du passage du médecin de prévention), par exemple, ou d'absence de stores à certaines fenêtres.

Nous n'avons reçu aucune réponse sur la qualification, ou non, par le médecin de prévention, de certains locaux des étages 1 et 2 comme des locaux adaptés au travail. Est-ce le cas, par exemple, pour l'atelier de diffusion où il n'y a pas d'extracteur d'air alors que du plastique y est collé ? Nous n'avons aucune indication sur les travaux permettant une climatisation opérante à ces étages.

Malgré quelques améliorations d'organisation récentes, **la fermeture du quai de livraison de l'Arche impose aux agents du courrier des allées et venues répétées entre l'Arche et la Tour Séquoia, qui les épuisent.**

D'abord, parce que l'effectif de 11 ETP au courrier central est purement théorique. Il y a en fait 5 agents (hors congés), les autres étant en arrêts de maladie longs.

Ensuite, parce que tout ce qu'on leur demande de faire est un combat journalier, usant, accentué par la situation actuelle.

Ils doivent utiliser une navette automobile ? Mais il n'y a pas assez de conducteurs disponibles.

On leur demande de se garer devant le quai de livraison de l'Arche pour décharger ? Mais ils sont souvent obligés de le faire en double file, avec tous les dangers que cela comporte, parce qu'une voiture bloque l'entrée.

Ils doivent se faire accompagner à l'étage – 2 de l'Arche par un agent de sécurité SIAP ? Mais il n'y en a que 4, qui sont souvent occupés à autre chose.

Aucun panneau n'indique aux livreurs que le quai de livraison de l'Arche est fermé, ni les heures de fermeture de celui de la Tour Séquoia à l'heure du déjeuner, alors que de nombreux colis sont livrés entre 12 et 13 heures.

Et les agents du courrier doivent pallier tous ces dysfonctionnements, dans des circuits compliqués que la hiérarchie de SPSSI ignore.

Une élucidation et une simplification des circuits sont urgentes. Des mesures pour reconnaître le travail de ces agents le sont aussi. Enfin, une visite du CHSCT est à programmer dès que possible.

Sur le même sujet des réponses aux préconisations du 8 juin, et **s'agissant de l'imputabilité des accidents au service**, il est important que la DRH prenne connaissance de l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence, avant de mettre au point la communication sur le sujet qu'elle

nous indique prévoir à destination des agents.

La condition «*d'action violente*», qu'elle cite, n'est plus exigée depuis longtemps comme condition de reconnaissance d'un accident de service.

L'article 10 de l'ordonnance du 19 janvier 2017 a par ailleurs modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en introduisant un article 21 bis qui pose désormais expressément qu'est «*présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service*», ce qui reprend les évolutions jurisprudentielles. La DRH doit s'assurer de la bonne application des dispositions qui sont devenues plus favorables aux agents.

Dans ce contexte de réponses peu probantes aux préconisations du CHSCT, la CGT se concertera avec les autres représentant-e-s du personnel sur la sollicitation – ou pas – de l'ISST quant à la constatation d'un désaccord sérieux et persistant, en particulier sur le fait que les locaux des étages 1 et 2 sont impropres au travail et imposent aux agents des conditions de travail anormales depuis maintenant plus d'un an, sans perspectives claires et datées d'amélioration.

Le médecin de prévention n'est pas là aujourd'hui. Il ne peut pas l'être. L'administration centrale a un effectif de 0,2 médecin de prévention alors qu'elle devrait en avoir 2.

Aucune suite n'a été donnée à la lettre que tous les représentant-e-s du personnel ont adressé au directeur des ressources humaines le 10 avril dernier pour lui demander d'assurer la médecine de prévention obligatoire en AC. La CGT demande avec, nous n'en doutons pas, l'ensemble de nos collègues, qu'en l'absence de recrutement de médecins contractuels en nombre suffisant il soit recouru à un conventionnement avec un service de santé au travail pour l'équivalent de 2 ETP. Et que cette mesure soit prise en urgence, compte tenu de la quantité et de la gravité des problèmes de conditions de travail mettant en cause la santé en administration centrale.

La CGT ne s'étonne plus, mais considère comme anormal que **le déménagement de 90 agents de la DICOM** soit présenté au CHSCT «pour information», sans aucun document de micro-zoning. Et que ce déménagement soit programmé à la fin du mois de juin, alors que la DICOM est en cours d'élaboration d'une nouvelle organisation, qui suscite d'ailleurs de grandes inquiétudes.

Par ailleurs, le CHSCT connaît actuellement une activité intense, notamment de visites, qui reflète les problèmes rencontrés en administration centrale. Ces visites ont toutes été regroupées sur une trop courte période. Les agents de CRHAC 2 et les représentant-e-s du personnel manquent donc de disponibilité et sont en surcharge. Il convient de convenir ensemble d'une organisation plus appropriée.

La CGT remercie d'ailleurs les agents de CRHAC2, qui sont très sollicités, pour la qualité de leurs interventions, en particulier les infirmières affrontées au manque prolongé de médecins de prévention.

Par ailleurs, **le RER va de nouveau être bientôt fermé pour travaux** et nous demandons la transmission aux services des consignes relatives à l'application du règlement intérieur de l'ARTT, au recours au télétravail et à la mise en place de moyens de transports adaptés pour les agents en situation de handicap.

Enfin, **la prise en charge des signalements pour RPS** est déficiente et doit être améliorée. Les agents qui rencontrent des problèmes, souvent dus à des causes organisationnelles ou managériales, ne doivent pas être considérés systématiquement par l'administration et les directions, parce qu'ils ont fait un signalement, comme étant eux-mêmes des problèmes. Ce sont ceux-ci qui doivent être traités et résolus.